



Succession de patrimoine à un des enfants

Par **S0S**, le 11/12/2016 à 17:33

Bonjour,

Ma mère veut me laisser une de ses maisons. Pas sur comment ca marche, car on est 5 enfants.

Seulement 2 (ma sœur et moi) ont vécu avec ma mère dans cette maison et moi personnellement a aidé physiquement à améliorer beaucoup la maison.

Alors ma mère veut me récompenser en passant la maison a mon nom, et laisser d'autres maisons et terrains a mes autres frères.

Du point de vue de la loi peut ceci être fait ?

Quels sont les problèmes qui peuvent apparaitre si mes autres frères ne sont pas d'accord ?
Doit-on écrire dans l'acte que d'autres biens seront distribués à mes frères ? Et possiblement les énumérer/décrire pour contre-balancer avec cette maison ?

Merci pour vos conseils.

PS : je ne connais rien a ces choses là, quels sont les prix à payer pour ce transfert de propriété ? (notaire, taxes, etc)

Par **morobar**, le 11/12/2016 à 17:42

Bonjour,

[citation]Du point de vue de la loi peut ceci être fait [/citation]

Oui.

[citation]Doit-on écrire dans l'acte que d'autres biens seront distribués à mes frères [/citation]

Non

Outre que personne ne peut prévoir l'avenir, faire ce qu'on appelle un pacte sur succession future est interdit en France.

Que vos frères soient d'accord ou non tout le monde s'en moque.

Par contre au moment de la succession la donation sera rapportée à la succession et vous aurez donc déjà eu une part voire la totalité de votre part d'héritage.

Comme de toutes façons l'intervention d'un notaire est obligatoire, le mieux est de le consulter pour connaître:

- * la quotité disponible

- * la donation hors part ou en avancement d'hoirie le cas échéant

- * les frais de la donation et de la mutation.